

Si ce message ne s'affiche pas correctement, [cliquez ici](#)



**Conseil  
National**  
des Barreaux

# FLASH actualités

26 avril 2012

## DÉBAT AUTOUR DE LA FUTURE ÉCOLE DES HAUTES ETUDES APPLIQUEES DU DROIT, DITE HEAD

Editorial du Président | 26 avril 2012

Une grande effervescence se manifeste autour du projet formé par plusieurs cabinets d'avocats de créer une école privée à l'intention de jeunes gens et de jeunes femmes désirant se former à notre profession. Comme toujours dans notre beau pays, les fantasmes et les dogmes occultent la réalité.

Ayant eu l'occasion avec l'une des vice-présidentes du CNB de recevoir les promoteurs de ce projet, je crois devoir rassurer tous ceux qui se font du souci, tout en les invitant à réfléchir à leur propre rôle.

La future école en projet n'entend pas se substituer aux centres régionaux de formation professionnelle des avocats, les CRFPA. Ses concepteurs n'ambitionnent pas non plus de substituer un nouveau diplôme à l'actuel ou d'obtenir une forme d'équivalence. Enfin, ils n'ont aucune intention de se loger dans les écoles d'avocats ni dans les universités à la manière d'un coucou qui pondrait ses œufs dans le lit d'autrui.

Il s'agirait en réalité d'une école libre à laquelle recourraient ceux qui le veulent bien pour une formation plus approfondie et plus diversifiée. Pas de quoi se mettre en courroux : il existe déjà nombre d'officines privées qui entraînent, avant les examens de fin d'IEJ ou pendant le cursus dans les écoles d'avocats, des jeunes gens et des jeunes filles qui aspirent à une formation complémentaire.

Les inquiétudes qui s'exprimaient sur les points que je viens d'évoquer m'apparaissent désormais sans réel fondement.

Reste la question du prix.

Particulièrement avare avec l'argent des autres, je suis également très soucieux qu'aucune discrimination ne soit opérée entre les élèves en raison de leur milieu social, de leur origine ou de la situation de fortune de leurs parents.

Le projet qui m'a été exposé manifeste le même souci et les fondateurs de l'éventuelle HEAD s'appliquent à mettre au point les concours financiers utiles à chacune et à chacun. De même que j'avais mis au point pour l'EFB des prêts pour les élèves désireux de faire un parcours dans une université étrangère, à des taux très avantageux et sans que les emprunteurs aient à fournir une caution, c'est un système analogue auquel songent les fondateurs.

Leur désir n'est pas de former de futurs avocats dédiés à de grandes entreprises du droit qui, d'une certaine manière, les achèteraient à l'avance pour les réduire ensuite en servitude. Au contraire, leur souci est de contribuer à la formation d'hommes et de femmes libres ayant un haut degré de culture générale, d'indépendance et d'éthique.

Rien ne justifie que le CNB se mêle d'entraver un tel projet, qui ne demande rien à personne, qui ne veut concurrencer personne, ni supplanter aucune institution.

Que tout le monde, par conséquent, retrouve son calme et continue, chacun dans le cénacle d'enseignement où il œuvre, à dispenser, dans des conditions toujours plus exigeantes, un enseignement sans cesse amélioré. C'est le projet auquel j'entends me consacrer avec les membres de la Commission formation du Conseil national des barreaux.

**Christian Charrière-Bournazel**

Président du Conseil national des barreaux

Président de la Commission formation du CNB



[Cliquez ici](mailto:pressecom@cnb.avocat.fr) pour vous désabonner ( [pressecom@cnb.avocat.fr](mailto:pressecom@cnb.avocat.fr) )